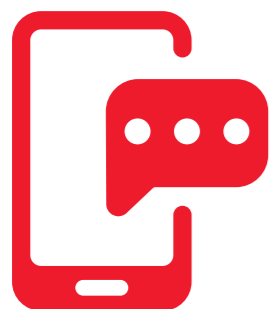




LE GROUPE FORMATION DE LA CCI DE GRENOBLE... À VOS CÔTÉS

Notre démarche nous permet de vous accompagner pas à pas dans la construction et la mise en œuvre de votre projet de formation et de reconversion professionnelle :

1. Analyse de votre projet de formation/reconversion
2. Construction d'un parcours de formation adapté
3. Information sur les dispositifs financiers existants
4. Orientation vers les acteurs/emplois du territoire
5. Mise en œuvre administrative et pédagogique de votre formation



**POUR TOUTE INFORMATION
SUR LES FORMATIONS, CONTACTEZ-NOUS !**

Service Conseil Alternance
04 76 28 26 98
contact.sca@grenoble.cci.fr



10 rue Aimé-Pupin
38029 Grenoble cedex 2
campusalternance-grenoble.fr
T. 04 76 28 26 98



Siret : 183 830 017 00236 - Code NAF : 8532Z



5-7 place Robert Schuman - CS 90297
38016 Grenoble cedex 1
cciformation@grenoble.cci.fr
www.cciformation-grenoble.fr
T. 04 76 28 29 28



SALARIÉ D'ENTREPRISE, DEMANDEUR D'EMPLOI,

**Vous en avez rêvé, il est temps de passer à l'action...
Changez de métier !**

**LE GROUPE FORMATION
vous propose son offre de formation
en **reconversion professionnelle****

Cursus en 1 an





CHANGEZ DE MÉTIER !

Crise sanitaire, recherche de sens, envie d'apprendre à nouveau, goût du challenge... Quelles que soient vos motivations, vous êtes convaincus que votre épanouissement personnel et professionnel passe par un changement de métier... Avec CCI Formation et le Campus de l'Alternance, c'est possible ! Nous vous proposons notre offre de formation reconversion professionnelle accessible aux adultes, salariés d'entreprise ou demandeurs d'emploi pour des formations en 1 an. Afin de sécuriser votre projet tant sur le choix de votre formation que sur le plan financier, notre équipe de conseillers formation est à votre écoute pour vous orienter et trouver avec vous votre solution.

L'OFFRE DE FORMATION EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE DU GROUPE FORMATION - CURSUS EN 1 AN

Chacune de ces formations vous permet de vous qualifier avec un programme adapté dans la durée et le contenu en fonction de votre expérience et vos enseignements.



BÂTIMENT

- > CAP Monteur en installations thermiques
- > CAP Agent de la qualité de l'eau
- > CAP Monteur en installations sanitaires
- > CAP Métallier
- > CAP Peintre applicateur de revêtements
- > CAP Carreleur mosaïste
- > CAP Menuisier installateur
- > CAP Menuisier fabricant
- > CAP Charpentier bois
- > CAP Maçon
- > CAP Électricien
- > BAC +3 Coordinateur BIM du bâtiment
- > BAC +3 Licence Construction et réhabilitation durable en BIM
- > Titre Pro Soudeur TIG et électrode
- > Titre Pro Soudeur assembleur industriel
- > Titre Pro Constructeur bois



SANTÉ ART FLORAL - BEAUTÉ

- > DEUST*
- > CAP Fleuriste
- > CAP Métiers de la coiffure
- > CAP Esthétique cosmétique parfumerie



RESTAURATION

- > CAP Cuisine
- > Titre Employé polyvalent de Restauration
- > Titre professionnel Commis de Cuisine
- > CAP Commercialisation et services en HCR (hôtel-café-restaurant)
- > CS Cuisinier en desserts de restaurant



AUTO MOTO

- > CAP Maintenance des véhicules, option Motocycles
- > CAP Maintenance des véhicules, option voitures particulières
- > CAP Carrossier automobile



TERTIAIRE BAC + 3

- > DCG : Diplôme de Comptabilité et de Gestion*
- > DSCG : Diplôme Supérieur de Comptabilité et Gestion*
- > BACHELOR Chargé des ressources humaines
- > BACHELOR Responsable de développement commercial



MÉTIERS DE BOUCHE

- > CAP Pâtissier
- > CAP Chocolatier-Confiseur
- > CAP Boulanger
- > CAP Charcutier-Traiteur
- > CAP Boucher



VOUS ÊTES SALARIÉ : UN TREMPLIN VERS VOTRE NOUVELLE CARRIÈRE

LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION (CPF)

Le CPF vous permet d'accéder à une formation en mobilisant les droits que vous avez cumulés tout au long de votre carrière. En fonction de votre solde CPF, vous pouvez financer tout ou partie de votre formation.

LE PROJET DE TRANSITION PROFESSIONNELLE (PTP)

Anciennement appelé CIF (Congé Individuel de Formation), le PTP s'adresse aux salariés souhaitant changer de métier ou de profession. Ce dispositif, géré par les Transitions Pro de votre région, peut couvrir vos frais de formation et votre rémunération (en partie) pendant la durée de celle-ci.

L'ABONDEMENT DE L'EMPLOYEUR

Certains employeurs soutiennent les projets de reconversion de leurs collaborateurs. Ils peuvent compléter votre CPF ou participer financièrement à votre formation dans le cadre de leur politique RH.

LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES

Votre entreprise peut également financer votre reconversion dans le cadre de son plan de développement des compétences, avec ou sans maintien de votre poste actuel.

BESOIN D'UN ACCOMPAGNEMENT ?

Pour identifier le dispositif qui vous correspond et maximiser vos chances de réussite, nos équipes de conseillers sont à votre écoute ! Vous pouvez également être accompagné par un Conseiller en Évolution Professionnelle (CEP) ou votre référent Pôle emploi. Ensemble, vous construirez un plan de financement adapté à votre projet.

PASSEZ À L'ACTION DÈS AUJOURD'HUI !

Transformez vos ambitions en réalité grâce aux nombreuses solutions de financement disponibles. Votre reconversion commence ici !

VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI : UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

LE CPF DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Même en tant que demandeur d'emploi, vous pouvez mobiliser vos droits CPF pour financer une formation. Pôle emploi peut également intervenir en complément si nécessaire.

L'AIDE INDIVIDUELLE À LA FORMATION (AIF)

Cette aide, proposée par Pôle emploi, est destinée à financer une formation en cohérence avec votre projet de retour à l'emploi.

LES PROGRAMMES FINANCÉS PAR LES RÉGIONS

Certaines Régions financent des formations pour favoriser la reconversion professionnelle des demandeurs d'emploi. Renseignez-vous auprès des structures locales pour connaître les dispositifs disponibles.

LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES (POEI ET POEC)

La Préparation Opérationnelle à l'Emploi Individuelle et la Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective sont des dispositifs qui financent des formations en lien avec des besoins identifiés par les entreprises mais aussi :

- > Contrat pro
- > Contrat d'apprentissage avec dérogation RQTH
- > Création d'entreprise

* Diplôme acquis par blocs de compétences, l'intégralité des UE ne peut être acquise en 1 an